

Séance du 23 juin 2020

Le vingt-trois juin deux mille vingt, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la salle Emile Beauvils, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 18/06/2020

Date d'affichage : 30/06/2020

Étaient présents : M. CORON Bruno ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUFORT Erik, PACARY Michel, LEPLEY Laurent ; Mme PAISANT Nadège ; M. LECLERC Sébastien ; Mmes LESECQ Marie, BARBET Isabelle, LECHEVALLIER Blandine, NORGUET Catherine ; M. MARTIN Nicolas ; Mmes LEMERRE Honorine, LEHAIRE Solange, ANNE Dorothée.

Mme BARBET, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

Approbation des comptes-rendus des séances du 04 mars 2020, 26 mai 2020 et 04 juin 2020 : M. le Maire demande s'il y a des remarques. Aucune modification n'étant à apporter, ils sont approuvés à l'unanimité.

I. Reconduction des Temps d'Activités Périscolaires (visa 29/06/2020)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Scolaire Carantilly- Dangy-Quibou doit à nouveau se prononcer sur le maintien ou non des TAP à compter de la rentrée de septembre 2020, pour une durée de trois ans.

Actuellement, la semaine de 4 jours et demi de classe est en place avec 3 jours par semaine de TAP.

Le Conseil Municipal, après délibération (10 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions), décide du maintien de la semaine de 4 jours et demi de classe et du maintien des TAP mais demande au Syndicat Scolaire les aménagements suivants :

- Réduire les TAP à 2 jours par semaine et une durée de 1h30 à chaque session afin de permettre un temps de pratique de l'activité suffisamment long ;
- Instaurer une véritable aide aux devoirs ;
- Les personnes qui encadrent les activités doivent être des professionnels de l'enfance ;
- Il serait opportun de nommer un référent TAP sur chaque site : il serait ainsi l'interlocuteur entre les parents et les intervenants.

NB : Mme LESECQ, déléguée au Syndicat Scolaire a exposé la problématique des TAP.

II. Syndicat Scolaire Carantilly-Dangy-Quibou : modification des statuts (visa 29/06/2020)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Scolaire Carantilly- Dangy-Quibou souhaite modifier ses statuts et notamment l'article 5, afin qu'un délégué suppléant par commune soit élu pour siéger audit Syndicat.

L'article 5 est ainsi rédigé : *« Le comité est composé de délégués élus par les conseillers municipaux des communes associées. Chaque commune est représentée au sein du comité par 4 délégués titulaires. Les décisions seront prises à la majorité qualifiée = 50% plus 3 voix. »*

L'article 5 modifié suivant est proposé à la délibération : *« Le comité est composé de délégués élus par les conseillers municipaux des communes associées. Chaque commune est représentée au sein du comité par 4 délégués titulaires et un délégué suppléant.*

Le délégué suppléant est convoqué et peut être présent à toutes les réunions.

Le délégué suppléant peut participer avec voix délibérative aux réunions du comité syndical lors de l'absence d'un des quatre délégués de sa commune dès lors que le délégué titulaire absent en a avisé le président.

Le délégué suppléant peut participer avec voix consultative aux réunions du comité syndical lors de la présence des quatre délégués titulaires ou dès lors que le délégué titulaire absent n'en a pas avisé le président.

Les décisions seront prises à la majorité qualifiée = 50% plus 3 voix. »

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- est favorable à la modification de l'article 5 des statuts du Syndicat Scolaire ;
- nomme M. Bruno CORON, Maire en tant que délégué suppléant.

III. Taux d'imposition des impôts locaux directs année 2020 (visa29/06/2020)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut fixer par délibération les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020. Cette année, la date limite est fixée au 3 juillet 2020 du fait de crise sanitaire.

Il précise de plus que du fait de la suppression de la taxe d'habitation, la commune ne doit plus voter de taux mais que l'Etat s'est engagé à compenser intégralement cette perte de ressource.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de la reconduction des taux de taxe foncière de 2019 pour 2020, à savoir :

- Taxe Foncière Bâti : 12.21 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 21.66 %

IV. Lutte collective contre les frelons asiatiques : dispositions année 2020 (visa29/06/2020)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 23 novembre 2016, il avait été décidé de participer à la lutte collective contre les frelons asiatiques à partir de l'année 2017.

Considérant que :

- la lutte contre le frelon asiatique est un fléau et doit être une priorité nationale ;
- le risque de piqûre pour les habitants peut avoir des conséquences très graves ;
- certaines personnes, estimant le coût de la destruction du nid trop élevé, le font elles-mêmes avec tous les risques que cela peut entraîner ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de signer la convention avec la FDGDON de la Manche, organisme coordonnateur de la lutte collective et désigné par arrêté préfectoral ;
- de régler à la FDGDON la participation financière au volet animation, coordination et suivi d'un montant de 29 €;
- de prendre en charge le coût de la destruction des nids de frelons asiatiques uniquement, sur tout le territoire de la commune à compter de ce jour. Les particuliers devront signaler le nid en mairie.

- de désigner l'entreprise SARL COUVERTURE LAMOTTE d'Amigny, devant intervenir sur le territoire de la commune pour la destruction des nids. En cas d'impossibilité majeure d'intervention de cette entreprise, la société HDS LOGISSAIN d'Agneaux sera contactée.

V. Achat de matériels pour les espaces verts (visa29/06/2020)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le moteur servant à plusieurs petits matériels (débranchailleur, lamier, ...) est en mauvais état. D'autre part, du fait de son utilisation importante, il serait bon de prévoir l'achat d'une débroussailleuse plus puissante.

Des devis ont donc été demandés et comparés.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de l'achat d'un moteur combi-système STIHL KM 131 NU chez GADBLED Jérôme de Marigny-le-Lozon, d'un montant TTC de 473.40 € ;

- de l'achat d'une débroussailleuse PRO MARUYAMA BCV5021 chez MECA Services de Carantilly, d'un montant TTC de 838.80 €

Des crédits seront prévus au budget 2020.

VI. Délégué du Conseil Municipal au Comité Départemental d'Action Sociale CDAS 50 (visa 29/06/2020)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un délégué titulaire et un suppléant doivent être désignés pour siéger dans le collège des élus du CDAS50

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme NORGUET Catherine déléguée titulaire et Mme LEMERRE Honorine déléguée suppléante.

VII. Affaires diverses

1/ Commission « sociale » : Mme LEDOUX informe que le repas des anciens se tiendra le mercredi 21 octobre 2020 à la salle Emile Beaufiles, sur le thème du cabaret. Cette année tous les jeunes de Carantilly nés entre 2005 et 2008 seront invités à s'inscrire en Mairie pour participer au service du repas. Ils seront retenus par tirage au sort.

2/ Commission « communication » : Mme LEDOUX prévoit une réunion le vendredi 3 juillet à 17h45 à la mairie.

3/ Commission « fêtes et cérémonie » : Mme LEDOUX informe que quelques membres se sont rendus le 19 juin 2020 au domicile de Mme Lucie LERIVEREND pour fêter dignement ses 100 ans ; Mme LERIVEREND et ses enfants remercient le conseil municipal pour cette délicate attention.

4/ Voirie : M. PACARY informe que des devis vont être demandés pour la réfection de plusieurs chemins à savoir : La Guesnetière, L'Hôtel Beaufiles Sud et La Rigaudière.

D'autre part, il suggère suite à une demande reçue, l'installation de plusieurs panneaux « voie sans issue ».

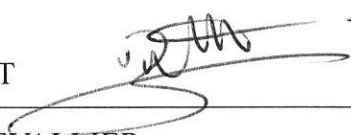
VIII. Questions diverses

1/ Mmes LEHAIRE et LESECQ demandent la pose de panneau de village « Le Poteau » et « Le Bois Hébert ». De même, il a été suggéré la pose de pancartes signalétiques au niveau des intersections desservant plusieurs villages.

2/ prochaines réunions : La réunion du 2 juillet 2020 est annulée. La prochaine aura lieu le jeudi 9 juillet à 20h00 à la salle Emile Beaufiles : présentation et vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h25.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Bruno CORON 	La Secrétaire, Isabelle BARBET 
Malika LEDOUX	Blandine LECHEVALLIER
Erik DUFORT	Catherine NORGUET
Michel PACARY	Nicolas MARTIN
Laurent LEPLEY	Honorine LEMERRE
Nadège PAISANT	Solange LEHAIRE
Sébastien LECLERC	Dorothée ANNE
Marie LESECQ	